



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 29 OCTOBRE 2025

Liste des délibérations examinées

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 – présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard- Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLOU COTTARD Céline - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane- Mme HERIGNY Stéphanie-

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Gaële ROBERT est nommée secrétaire de séance.

N° DELIBERATION	LIBELLE	VOTE
	Vote du PV du conseil municipal du 25 juin 2025	23 pour - 6 contre
36_20251029	Subvention Association Vitrines et Ateliers	Unanimité
37-20251029	Subvention association le Roseau Astérien	Unanimité
38_20251029	Demande de subvention au titre du fonds vert pour la renaturation de la place du 14 juillet et des ruelles adjacentes	Unanimité
39_20251029	Cession du terrain du camping municipal	Unanimité
40_20251029	Cession du terrain de l'ancienne déchèterie – Route des Roches	Unanimité
41_20251029	Modification du tableau des effectifs	Unanimité
42_20251029	Feuille d'entretien professionnel	Unanimité
43_20251029	Construction d'un boulodrome couvert en photovoltaïque	Unanimité
44_20251029	Convention de coopération avec le SMD3 pour la prévention, la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets en pied de borne de collecte et enlèvement des dépôts sauvages	6 contre 1 abstention 22 pour
45_20251029	Travaux d'éclairage public – Modernisation en LED par le remplacement de foyers rue de la Fontaine	Unanimité
46_20251029	Travaux d'éclairage public – Demande de programmation au SDE 24 – Avenue Clémenceau	Unanimité
47_20251029	Travaux d'éclairage public – Modernisation éclairage LED – Les Roches	Unanimité
48_20251029	Travaux éclairage public – Modernisation éclairage LED- La Jarthe	Unanimité
49_20251029	Rapport annuel 2024 de la CCIVS	Prend acte
50_20251029	Rapport d'activité 2024 du Syndicat Départemental d'Énergies	Prend acte

La séance est levée à 19 heures 50.

Madame le Maire
Elisabeth MARTY



Jan.

Le secrétaire de séance
Gaële ROBERT



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLOU COTTARD Céline M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie -

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaële est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Subvention Association Vitrines et Ateliers

N° : 36_20251029

Le magasin de chaussures Empreinte, situé 18 place de la République a changé son store sur sa façade, cet établissement étant adhérent de l'association Vitrines et Ateliers, une subvention peut être accordée par la municipalité à minima, à hauteur de 30% de la dépense engagée Hors Taxes (plafonnée à 2.286€). Le montant de la facture présentée étant de 822,50 € HT, le montant de la subvention possible est donc de 246,75€.

Une subvention de 300 € et proposée.

Ce montant sera prélevé sur la réserve du compte 65748 prévue au BP 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de verser la somme de 300 € à l'association Vitrines et Ateliers pour le changement du store du magasin de chaussures Empreinte situé 18 Place de la République à ST ASTIER



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

DIT que la somme est inscrite sur la réserve de l'article 65748 du budget primitif 2025.

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire
Elisabeth MARTY.



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 14/11/2025
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 3/11/2025

Madame le Maire
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNEVILLE DE
**SAINT-
ASTIER**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la
présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLOU COTTARD Céline M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie-

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaële est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Subvention Association le Roseau Astérien**N° : 37_20251029**

Tous les ans, l'association le Roseau Astérien, en partenariat avec la commune, offre des cartes de pêche aux élèves des écoles primaires de Saint-Astier.

En contrepartie, la ville de Saint-Astier verse une subvention de 800 € par an pour cette opération. Celle-ci n'a pas été prévue au budget primitif 2024 et 2025, il est donc nécessaire de régulariser la situation en prévoyant une subvention de 1.600 € sur l'exercice 2025 pour couvrir les deux années.

Ce montant sera prélevé sur la réserve du compte 65748 prévue au BP 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de verser une subvention de 1.600 € à l'association le Roseau Astérien en régularisation.

**Hôtel de Ville**

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

DIT que la somme sera prélevée sur la réserve du compte 65748 prévue au budget primitif 2025.

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT



Madame le Maire,
Elisabeth MARTY.



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 16/11/2025
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 3/11/2025

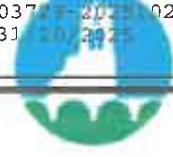
Madame le Maire
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaëlle - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie-

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carole BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaëlle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention au titre du fonds vert pour la renaturation de la place du 14 Juillet et des ruelles adjacentes

N° : 38_20251029

Un nouvel axe a été mis en place dans le cadre du fonds vert pour adapter les territoires au changement climatique et plus particulièrement pour la renaturation des sols et espaces urbains.

Le projet de la place du 14 juillet peut rentrer dans ce dispositif pour certaines dépenses. Le lot 2, attribué pour les espaces verts peut rentrer dans ce dispositif du fait que les plantations n'ont pas encore démarré.

Le montant du lot est de 22.897,25 € HT, une aide fonds vert peut être sollicitée à hauteur de 25% soit 5.724,31 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents et représentés :



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

SOLICITE une aide de l'Etat au titre du fonds vert pour le projet de renaturation de la place du 14 Juillet et des ruelles adjacentes et plus particulièrement pour le lot 2 attribué pour les espaces verts à hauteur de 25 % de la dépense HT soit 5.724,31 €

AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT

Madame le Maire,
Elisabeth MARTY.



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 16/11/2025
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 31/10/2025

Madame le Maire
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNEVILLE DE
**SAINT-
ASTIER**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLOU COTTARD Céline M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie -

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaële est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Cession du terrain du camping municipal

N° : 39/20251029

La résiliation de la délégation de service public concernant la gestion du camping municipal avec la SARL le Pontet a été validée par le conseil municipal du 15 avril 2025. Par délibération du 25 juin 2025, le conseil municipal a prononcé le déclassement du domaine public communal de l'ensemble des parcelles du camping.

Les parcelles concernées sont AI 186-187-188-247-248-258-259 et 261, celles-ci sont donc incorporées dans le domaine privé de la commune et peuvent donc être aliénées.

Une offre a été faite pour l'achat de l'ensemble du site pour une somme de 350.000 € et une offre de 7.300 € pour le rachat de la licence IV.

Au niveau du PLU actuel (Plan Local d'Urbanisme), l'ensemble du camping est classé en zone naturelle de loisirs. Il est nécessaire de veiller à ce que, lors de la mise en place du PLUi (PLU intercommunal), ces parcelles restent avec ce même zonage afin de préserver cet endroit.

L'avis des domaines, a été rendu le 6 mars 2024 et prorogé le 29 septembre 2025. Il est proposé Maître MORLION, Notaire à Ribérac, pour la rédaction de l'acte correspondant.

Les commissions finances et urbanisme, réunies le 20 octobre, ont émis un avis favorable.



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE de vendre à la SARL Le Pontet, représentée par M. BAUGEY Emmanuel l'ensemble des parcelles du camping municipal cadastrées AI 186-187-188-247-248-258-259 et 261 situées le Pontet, d'une superficie de 43.540 m² moyennant le prix de 350.000 €

ACCEPTE de vendre également à la SARL Le Pontet, représentée par M. BAUGEY Emmanuel la licence IV du camping au prix de 7.300 €

DIT que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur

CHARGE l'étude de Maître MORLION, notaire à Ribérac d'établir l'acte correspondant

DEMANDE que lors de la mise en place du PLUi (PLU intercommunal), ces parcelles restent avec ce même zonage afin de préserver cet endroit.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 14/11/2025
Et la délibération ayant été reçue en préfecture le : 31/10/2025

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNEVILLE DE
**SAINT-
ASTIER**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLOU COTTARD Céline M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie -

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaële est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Cession du terrain de l'ancienne déchèterie – Route des Roches
N° : 40/20251029

La commune est propriétaire d'un terrain route des roches, site de l'ancienne déchèterie. D'une surface totale de 19.494 m², les parcelles concernées cadastrées section BP sont les numéros 188-189-257-258-260-272-268-270 et 184. Une partie de ces parcelles est classée en zone naturelle et une autre en zone UYd. L'avis des domaines a été rendu le 8 mars 2024 et prorogé le 29 septembre 2025.

Des acquéreurs se sont positionnés sur ce site afin de développer un projet de création d'un hôtel d'entreprises d'une surface de 2.400 m², avec une toiture en panneaux photovoltaïques qui offrirait environ 15 lots à la location. L'accès serait sécurisé. Une centrale à béton en libre-service est aussi envisagée, elle sera accessible aux particuliers et aux professionnels.
Cette ancienne déchèterie comporte toutefois deux problématiques :

La première est un terrain pollué et la deuxième est celle du passage d'un ruisseau busé sous les parcelles. Après un passage caméra, il s'avère que les buses sont en partie effondrées. La collectivité a fait faire des devis pour la remise en état qui s'élèvent à 500.000 €. L'acquéreur s'engage à réhabiliter le site afin que le terrain ne s'affaisse pas pour éviter toute pollution et que le ruisseau continue à s'écouler correctement sans débordements sur les terrains et habitations à proximité. L'acquéreur s'engage aussi à prévoir une intégration paysagère harmonieuse du projet.

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

Ce sont les raisons pour lesquelles le prix de vente proposé au conseil municipal est de 10.000€.
Il est proposé Maître MORLION, Notaire à Ribérac, pour la rédaction de l'acte correspondant.

Les commissions finances et urbanisme, réunies le 20 octobre, ont émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE de vendre à la SCI les Roches les parcelles concernées cadastrées section BP numéros 188-189-257-258-260-272-268-270 et 184, d'une surface totale de 19.494 m², situées Route des Roches , moyennant le prix de 10.000 € compte tenu des problématiques citées ci-dessus

DIT que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur

CHARGE l'étude de Maître MORLION, notaire à Ribérac d'établir l'acte correspondant

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 16/11/2025

Et la délibération ayant été reçue en préfecture le : 3/11/2025

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

VILLE DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaëlle - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard- Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane- Mme HERIGNY Stéphanie-

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaëlle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Modification du tableau des emplois et des effectifs

N° : 41_20251029

Madame le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création - suppression - modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent de catégorie B avec examen sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe au 01/11/2025,

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au 01/11/2025 :

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

Madame le Maire propose à l'assemblée :

De mettre à jour et d'inscrire au tableau des effectifs du 01/11/2025 les modifications et mouvements du personnel suivant :

- De créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer de manière simultanée le poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet pour permettre l'avancement de grade d'un agent de la collectivité, ayant réussi son examen professionnel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE la modification du tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus

MODIFIE le tableau des emplois à compter du 01/11/2025 comme indiqué dans l'annexe « tableau des effectifs de la Mairie de Saint-Astier, consolidés et mis à jour le 01/11/2025.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY.



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 16/11/2025
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 31/10/2025

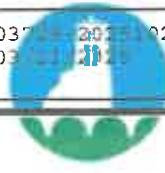
Madame le Maire
Elisabeth MARTY

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE

SAINT-
ASTIERREPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 – présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLOU COTTARD Céline M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie -

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaële est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Feuille d'entretien professionnel**N° : 42_20251029**

Depuis 2015, l'évaluation professionnelle des agents territoriaux ne repose plus sur la notation, mais sur un entretien annuel, conformément aux lois du 3 août 2009 et du 27 janvier 2014.

La municipalité, en concertation avec les organisations syndicales, a défini les critères de cet entretien et élaboré un compte rendu structuré.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable en date du 24 juin 2025.

La fiche d'entretien professionnel, datant de 2013, présente aujourd'hui une surcharge d'informations et ne répond pas aux exigences du RIFSEEP (Régime Indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Il est donc nécessaire de proposer une version actualisée, mieux adaptée aux critères qui permettent l'attribution de la partie variable du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Un guide élaboré par le CDG 24 (Centre de gestion de la Dordogne) est proposé.

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le compte rendu de l'entretien professionnel ci-joint applicable à compter des entretiens de l'année 2025.

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY.



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : *16/11/2025*
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : *3/11/2025*

Madame le Maire
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE

SAINT-
ASTIERREPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie -

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaële est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Approbation d'un projet de construction d'un bâtiment avec une couverture photovoltaïque

N° : 43_20251029

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet proposé par la société SEM 24 Périgord Energies à travers sa filiale dénommée BAT ENR SOL PÉRIGORD, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 800 000 €, ayant son siège social 78 Rue Victor Hugo à PÉRIGUEUX (24000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PÉRIGUEUX sous le numéro 841 405 236 et représentée par son Directeur Général, Monsieur Daniel FENEAUX.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment 54*31 ml d'une puissance installée comprise entre 330 et 380 kWc dont la toiture sera couverte par une centrale photovoltaïque.

Le projet se trouvera sur les parcelles cadastrées BN 91 - BN 321 -BN 560 appartenant à la commune de Saint-Astier et située à l'adresse suivante :

Lieu-dit Gimel



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le projet présenté et réalisé par la société BAT ENR SOL PÉRIGORD
ACCEPTE que la commune signe un bail à construction avec ladite société
AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces relatifs au bail à construction concernant le projet de construction décrit ci-dessus

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT

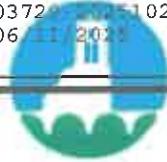
Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY.



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 14/11/2025
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 4/11/2025

Madame le Maire
Elisabeth MARTY

VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard- Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane- Mme HERIGNY Stéphanie-

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaële est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Convention de coopération avec le SMD3 pour la prévention, la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets en pied de borne de collecte et enlèvement des dépôts sauvages

N° : 44_20251029

Considérant que le SMD3, compétent pour la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la Dordogne, contribue à la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Dordogne pour ce qui concerne les compétences dévolues aux communes et aux groupements de communes par l'article L2224-13 du CGCT ;

Vu le pouvoir de police spéciale du maire en matière de dépôt et notamment l'article L543-1 du code de l'Environnement ;

Face aux nombreux dépôts sauvages de déchets en pied de borne : sacs noirs, papier et emballages, encombrants, etc... et face à la difficulté de réprimer des dépôts sauvages sans mise en place d'un système performant de lutte contre de tels agissements ;

Il apparaît nécessaire de coopérer afin d'assurer la prévention, la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets en pied de borne de collecte de déchets et l'enlèvement de ces dépôts.



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

Il est envisagé que les communes et le SMD3 s'accordent sur l'opportunité d'utiliser la vidéoprotection sur la voie publique, en vertu de l'article L251-2 11 du code de la sécurité intérieure disposant que : « *des systèmes de vidéoprotection peuvent être mis en œuvre sur la voie publique par les autorités publiques compétentes aux fins d'assurer : la prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets.* »

Les images issues de ces dispositifs peuvent constituer des moyens de preuve en vue d'établir la responsabilité d'une ou plusieurs personnes ayant abandonné des déchets en un lieu non prévu à cet effet. A cet égard, le titulaire du certificat d'immatriculation peut faire l'objet d'une procédure de verbalisation, en vertu de l'article L121-2 du code de la route, disposant que : « *le titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule est responsable pécuniairement des contraventions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets, à moins qu'il n'établisse l'existence d'un évènement de force majeure ou qu'il ne fournisse des renseignements permettant d'identifier l'auteur véritable de l'infraction.* »

Dans ces conditions, il peut être conclu avec le SMD3 une convention de « coopération public-public » sur le fondement des articles L2511-6 et L3211-6 du code de la commande publique en vue de coopérer, notamment grâce à l'installation de dispositifs de vidéoprotection ou de piège photographique, aux fins d'assurer la prévention, la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets en pied de borne de collecte de déchets et l'enlèvement de ces dépôts.

Les missions et les engagements de chaque partie sont énoncés dans la convention de coopération correspondante.

Il est précisé que cette coopération se limite à l'exécution d'opérations matérielles ou administratives, sans transfert au SMD3 des prérogatives de police générale ou spéciale détenues par le Maire.

Après avoir pris connaissance de la convention de coopération correspondante,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; à la majorité des membres présents et représentés :

DECIDE :

D'APPROUVER le principe d'une convention de coopération public-public sur le fondement des articles L2511-6 et L3211-6 du code de la commande publique en vue de coopérer, notamment grâce à l'installation de dispositifs de vidéoprotection ou piège photographique, aux fins d'assurer la prévention, la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets en pied de borne de collecte de déchets et l'enlèvement de ces dépôts.

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

- **D'APPROUVER** la convention de coopération ci-annexée
- **D'APPROUVER** le versement au SMD3 du montant équivalent à 80% du montant recouvré des amendes administratives émises dans ce cadre.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette coopération et notamment la signature de la convention avec le SMD3.

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	22
Contre	6
Abstention	1

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : *16/11/2025*
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : *6/11/2025*
Mme le Maire
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20251029-44_20251029-DE
Reçu le 06/11/2025

VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie -

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolie BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaële est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Travaux d'éclairage public – remplacement des foyers 1472-1473-1474
1465 Rue de la Fontaine
N° : 45/20251029**

La commune de Saint-Astier, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant le remplacement des foyers 1472-1473-1474-1465 Rue de la Fontaine.

L'ensemble de l'opération est estimé à 3.202,86 € HT soit 3.843,43 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Renouvellement suite impossibilité dépannage » et en application du règlement d'intervention adopté le 29 janvier 2025, la participation de la commune s'élève à 65 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 2.081,86 € HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.
La dépense sera inscrite au budget de la commune.

**Hôtel de Ville**2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-AstierTél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le dossier qui lui est présenté

DEMANDE au SDE 24 de réaliser les travaux dès réception de la présente délibération

S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget de la commune

S'ENGAGE à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : *14/11/2025*

Et la délibération ayant été reçue en préfecture le : *31/10/2025*

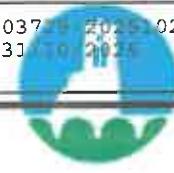
Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLOU COTTARD Céline - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie -

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaële est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Travaux d'éclairage public – Demande de programmation au SDE 24 Avenue Clémenceau
N° : 46/20251029

Une délibération a été prise lors du conseil municipal du 25 juin 2025 pour demander au Syndicat des Energies de la Dordogne une étude sur l'éclairage public de la deuxième partie de l'avenue Clémenceau.

Il est nécessaire que la délibération soit précisée pour englober l'ensemble des réseaux.

Dans ce projet, il convient d'effectuer sur le périmètre du plan joint en annexe :

- L'enfouissement des réseaux électriques
- L'éclairage public
- L'enfouissement des réseaux de télécommunication (génie civil)

En vertu de la convention de transfert de compétence conclue avec le SDE de la Dordogne, ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le principe de cette opération

DECIDE de confier le projet au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

MANDATE Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat

Le secrétaire de séance,
Gaële ROBERT

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 14/11/2025

Et la délibération ayant été reçue en préfecture le : 31/10/2025

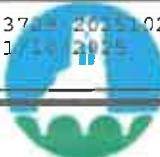
Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE

SAINT-
ASTIERREPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard- Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane- Mme HERIGNY Stéphanie-

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaële est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Travaux d'éclairage public – EP// AEFN LES ROCHEΣ – ARM 457
N° : 47/ 20251029

La commune de Saint-Astier, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant l'appui à l'éradication des fils nus Les Roches – ARM 457.

L'ensemble de l'opération est estimé à 6.683,14 € HT soit 8.019,77 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Travaux coordonnés ER - EP » et en application du règlement d'intervention adopté le 29 janvier 2025, la participation de la commune s'élève à 55 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 3.675,73 € HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.
La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le dossier qui lui est présenté

DEMANDE au SDE 24 de réaliser les travaux dès réception de la présente délibération

S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget de la commune

S'ENGAGE à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 16/11/2025

Et la délibération ayant été reçue en préfecture le : 31/10/2025

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNEVILLE DE
**SAINT-
ASTIER**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la
présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025
Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële -
M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN
Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M.
BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie
- Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M.
GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON
COTTARD Céline M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY
Stéphanie-

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme
MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M.
GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane
SAVOGLOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaële est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Travaux d'éclairage public – EP// AEFN LA JARTHE – ARM 261
N° : 48/ 20251029

La commune de Saint-Astier, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant l'appui à l'éradication des fils nus La Jarthe – ARM 261.

L'ensemble de l'opération est estimé à 9.783,28 € HT soit 11.739,93 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Travaux coordonnés ER - EP » et en application du règlement d'intervention adopté le 29 janvier 2025, la participation de la commune s'élève à 55 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 5.380,80 € HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.
La dépense sera inscrite au budget de la commune.

**Hôtel de Ville**

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le dossier qui lui est présenté

DEMANDE au SDE 24 de réaliser les travaux dès réception de la présente délibération

S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget de la commune

S'ENGAGE à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : *16/11/2025*

Et la délibération ayant été reçue en préfecture le : *31/10/2025*

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaëlle - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie -

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaëlle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Rapport annuel d'activité 2024 de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre
N° : 49/20251029

Conformément à l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame le Maire présente le rapport annuel d'activité 2024 de la Communauté de communes Isle Vern Salembre.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 14/11/2025
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 3/11/2025

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Télé : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr


**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**
**VILLE DE
SAINT-
ASTIER**
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2025

Conseillers en exercice : 29 - présents : 24 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaëlle - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard- Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. VILAIN Johnny - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane- Mme HERIGNY Stéphanie-

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme MARTY Elisabeth - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry à M. BENOIST Daniel - Mme Carolle BARDELOT à M. Stéphane SAVOGLOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme ROBERT Gaëlle est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Syndicat Départemental d'Énergies 24 – Rapport d'activité 2024

N° : 50/20251029

Le SDE 24 a transmis à la collectivité son rapport d'activité 2024, les points essentiels de celui-ci sont les suivants :

Les compétences du Syndicat sont :

- Réseau électrique
- Réseau gaz
- Eclairage public
- Mobilité durable
- Action énergétique

Le syndicat est divisé en 15 secteurs d'énergies regroupant 503 communes. Le comité syndical est composé de 72 représentants élus par les 1010 délégués des communes.

Le réseau électrique est de 25 936 km pour 290 647 consommateurs. Le programme d'investissement en 2024 s'élevait à 27,6 M€ (contre 28 M€ en 2023). Ils sont financés par des subventions d'Etat, par ENEDIS, par les participations des communes.



Le SDE travaille étroitement avec le concessionnaire GRDF pour développer la filière des gaz verts.

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



Au niveau de l'éclairage public, le SDE poursuit son programme de rénovation, modernisation des installations. En 2024, ce sont au total 11,1 M€ de travaux qui ont été programmés.
Le SDE continue le développement de la mobilité électrique en Dordogne (réseau Mobive).
La SEM 24 poursuit ses efforts pour développer la filière solaire photovoltaïques en Dordognè.

Le rapport complet est consultable en mairie ou en version numérique sur le site www.sde24.fr

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

Le secrétaire de séance,
Gaëlle ROBERT

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Elisabeth MARTY



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : *14/11/2025*
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : *3/11/2025*

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr